

des débetures et par un plan bien conçu, reparti le paiement de la dette sur un grand nombre d'années, afin que ceux qui sont destinés à profiter le plus de l'enseignement soient appelés à payer leur quote-part."

Ouvrages Canadiens donnés en prix

Le département de l'instruction publique distribuera cette année, à part les autres livres canadiens qui sont annuellement donnés en prix dans les écoles, environ 9,000 exemplaires des ouvrages suivants :

Les Anciens Canadiens, par P. A. de Gaspé, 2 vols.

Mémoires, par P. A. de Gaspé.

Opuscules, par l'abbé Ferland.

Légendes, par J. C. Taché.

Forestiers et Voyageurs, par J. C. Taché.

Anecdotes, par G. de Boucherville.

Le Colonel Hambourgis, par l'abbé Bois.

Lecture pour tous, par Oscar Dunn.

Le Tomahawk et l'Épée, par Joseph Marmette.

Au coin du feu, par Benjamin Sulte.

Légendes, par l'abbé Casgrain.

Opuscules, par l'abbé Casgrain.

A mes enfants, par N. Legendre.

A la veillée, par Faucher de Saint-Maurice.

Mélanges, par Hubert LaRue.

La maison paternelle, par Patrice Lacombe.

Ces volumes sont reliés en percaline gaufrée, avec titre en or. Le format est in-18 et in-12.

Les maisons d'éducation qui désireraient acheter ces ouvrages pourront le faire à bonne composition en s'adressant au département de l'instruction publique. Les prix sont de \$0.25 à \$0.50.

Les journaux qui s'intéressent au succès de la littérature nationale voudront bien, nous l'espérons, faire part à leurs lecteurs de cette mesure prise par l'hon. Surintendant.

Catéchisme des lois scolaires

Le Surintendant vient de publier *Les lois sur l'instruction publique mises en demandes et réponses*. Le prix est de \$0.20.

Cet ouvrage pourra être très-utile à tous ceux qui, par leur position, sont appelés à étudier nos lois scolaires. Ces lois sont disséminées dans les statuts et il est difficile parfois de se retrouver au milieu du labyrinthe des amendements et des sous-amendements qui, d'année en année, sont venus modifier la loi organique (ch. 15 des S. R. du B. C.). Avec l'ouvrage que nous annonçons, l'on a d'un coup d'œil l'ensemble des lois, et les recherches deviennent superflues.

TRIBUNE LIBRE

Narration Française

Par un élève de Troisième

IMPUDENCE ET DÉSESPOIR D'UN PÈRE

Le petit André, dernier rejeton de la famille de Humbert du Viennois, était la joie et l'espérance du Dauphin, son père. Doué des plus belles qualités du corps, il était un objet d'affection pour toutes les personnes du château, et son esprit vif et enjoué lui attirait encore l'admiration de tous ceux qui visitaient son père.

Le malheur qu'il avait éprouvé dès ses premières années, en perdant sa mère, ajoutait encore à l'intérêt que l'on se sentait singulièrement disposé à lui porter. Le nom d'orphelin semblait lui donner plus de charmes et lui marquer un nouveau titre à l'amitié et aux caresses. On reconnaissait dans sa figure enfantine les traits frappants de sa mère, et plusieurs fois cette ressemblance avait interrompu la gaieté du prince pour lui faire verser une larme de regret. Alors le petit André, s'avançant naïvement, venait avec sa petite main essuyer cette larme sur la joue brunie de son père, en lui disant : "Ne pleure pas, père ! Ne pleure pas !"..... Une caresse, un baiser suivait cette action, et le père emmenait son fils pour l'égayer et le distraire. "Viens, mon enfant," disait-il, en se dirigeant vers la croisée, "vois-tu là-bas ? C'est là que nous irons nous promener quand le soleil de mai réchauffera la plaine, et que les fleurs s'épanouiront. Vois-tu ce petit bosquet ?..... C'est là que nous irons nous reposer à l'ombre." "Ah ! oui, nous irons," s'écriait l'enfant ravi par ces promesses. "Mais, vois-tu aussi la rivière ? Regarde ces barques surmontées d'une voile blanche comme la neige ; vois comme elles se balancent mollement et sans bruit ! Les matelots chantent : ils sont joyeux. Eh ! bien, nous aussi, mon André, dans quelques jours, nous nous promènerons, nous chanterons, et nous serons joyeux comme eux. Nous voguerons longtemps au soleil couchant, et quel-ques fois même, entraîné par le doux balancement des flots, tu t'endormiras sur mes genoux."

A ce discours du père, la figure du petit André ne souriait plus, et chaque fois que cette dernière promesse suivait les autres, il répondait : "Oh ! non, père, nous n'irons pas ; j'ai peur..... si j'allais tomber.".....

"Tais-toi donc, disait le prince ; ne serai-je pas là pour veiller sur toi ? Ne crains rien ! Une seule fois suffira pour chasser les craintes et te charmer."

Le petit André reprenait alors sa gaieté, et le père, content de l'avoir consolé, le laissait à la fenêtre s'amusant à regarder les nacelles qui se croisaient dans la rivière.

Cette scène s'était déjà répétée deux ou trois fois, et le père, aveuglé par le désir de plaire à son fils, ne voyait pas dans ces hésitations le triste pressentiment du sort qui l'attendait.

C'était un soir de Mai. Pendant toute la journée, le château de Humbert avait retenti de la joie la plus bruyante : on célébrait le sixième anniversaire de la naissance d'André. Le soleil couchant dorait de ses feux mourants le sommet des côteaux voisins, et la fleur des champs répondait dans l'air ses parfums les plus purs.

Le Dauphin revenait alors de la promenade avec son fils, en suivant un petit sentier qui serpentait dans la prairie. A chaque instant, l'enfant se courbait pour cueillir une violette ou quelque autre petite fleur sauvage qu'il présentait à son père en riant : c'était une faible récompense qu'il lui offrait, car ce jour avait vu réaliser les promenades tant de fois promises du côteau et du bosquet, et le petit André ne savait que faire pour en témoigner sa reconnaissance.

Cependant le Prince était triste. Le silence du soir, qui commençait à s'étendre sur la campagne, le mettait sous l'influence d'une mélancolie qu'il ne savait trop comment s'expliquer. S'il n'eût pas craint d'attrister son fils, il eût pleuré.

Le père et le fils arrivèrent bientôt dans la cour du château, d'où l'on aperçoit le Rhône. A la vue du fleuve, le Dauphin voulut se donner le plaisir d'une promenade sur l'eau. D'ailleurs ne devait-il pas, ce jour-là, tenir toutes ses promesses ? Aussi, contre son habitude, l'enfant consentit volontiers à l'offre que lui en fit son père.